

Commission du personnel

Notes de la séance du 9 avril 2013

Présent-e-s: Margareta Baddeley (vice-rectrice), Jean-Luc Veuthey (vice-recteur), Marie-Claire Cors-Huber (DIRH), Patrycja Paruch (professeure), Christiane Antoniadès (CER-CDI), Massimo Danzi (CER-CDI), Ashley Riggs (CER-CDD), Damian Raess (CER-CDD), Dominique Marin (PAT-admin. centrale), Gaëlle Augé-Freytag (PAT-facultés), Anouk Dupré (PAT-facultés)

Excusé-e-s: Jean-Henry Morin (professeur), Pierre Cosson (professeur), Thierry Lecerf (CER-CDI),

Absent-e-s: Massimo Usel (USS)

Note: Susana Perdiz, adjointe

1. Adoption des révisions du Règlement sur le personnel

Les révisions du RPers ont été approuvées par le Conseil d'Etat et entrées en vigueur le 14 mars 2013. J.-L. Veuthey précise que le RPers est toujours désigné comme « entré en vigueur le 17 mars 2009 » (voir document disponible en ligne) car il n'a pas été remanié dans son intégralité.

2. Durée des mandats et taux d'activité selon art. 221, al. 3 RPers

M.-C. Cors-Huber commente la note qu'elle a préparée (jointe au présent PV). Elle rappelle qu'il s'agit d'une photo prise à un moment donné. C'est donc un hasard si certaines facultés semblent ne pas accorder de dérogations à la durée des mandats (p. ex. SES). Elle relève que le travail effectué par le Rectorat avec les facultés pour régulariser les situations de suppléances a porté ses fruits. L'art. 112, al. 4 du RPers prévoit en effet une durée maximale de 4 ans. La durée d'interruption de l'engagement qui permettrait de réengager en suppléance est fixée dans la pratique à 6 mois minimum.

J.-L. Veuthey indique qu'une proposition des étudiants demandant que toutes les facultés engagent les assistants à 70% minimum est actuellement en discussion à l'Assemblée. M.-C. Cors-Huber précise que le RPers révisé prévoit ce minimum de 70% pour les assistant en thèse.

J.-L. Veuthey relève que dans le RPers révisé, il reste seulement les lettres a) et c) de l'art. 221, al. 3. M.-C. Cors-Huber est étonnée, cette modification n'ayant pas été discutée, elle va donc vérifier ce qu'il en est. *Après vérification, la lettre b) concernait la fonction d'attaché de recherche. Celle-ci étant supprimée, la lettre b) a été abrogée.*

3. Projet SCORE

J.-L. Veuthey explique que l'Université a remis tous les cahiers des charges du PAT à l'Etat dans les délais (fin novembre 2012). L'Unige, conjointement avec les HUG et l'Hospice général, avait demandé et obtenu d'être associée aux exercices de cohérence qui devaient être menés. En novembre 2012, le CE Hiler a annoncé que cela ne serait plus le cas et que les CE mèneraient l'exercice. Les trois institutions ont envoyé un courrier de désaccord et demandé une discussion sur ce point en COPIL. Depuis, plus aucun COPIL n'a eu lieu, les séances avec l'OPE étant même annulées jusqu'à nouvel ordre.

De même, l'Etat avait demandé à ce qu'un exercice de collocation soit mené pour le PENS qui était pourtant considéré en dehors du système SCORE dans un premier temps. L'Unige a rempli sa part du contrat en rendant dans les délais, soit fin janvier 2013, des cahiers des charge-type validés par les décanats. Aucune nouvelle depuis.

M.-C. Cors-Huber indique que le Comité de projet se réunit encore pour examiner les 24 domaines d'activité définis pour l'exercice. Toutefois, les réunions ont lieu à un rythme extrêmement lent. Le projet semble donc bel et bien gelé pour l'instant.

A. Dupré demande ce qu'il en est dans ce cas pour les promotions soumises au moratoire décrété par le Conseil d'Etat. M.-C. Cors-Huber répond que ce moratoire ne peut pas à présent continuer d'être prolongé. J.-L. Veuthey indique qu'une réunion avec le DIP aura lieu le 15 avril, au cours de laquelle on demandera des nouvelles sur ce point au CE Beer. Le cas échéant, l'Unige demandera que le moratoire soit levé, permettant de traiter les évaluations de fonctions.

4. Réévaluation des laborants en biologie

A. Dupré pose la question par rapport aux fonctions TAB mieux positionnées suite à des actions de grève fin 2011.

M.-C. Cors-Huber et J.-L. Veuthey répondent que la réévaluation des postes aux HUG (mise en place de la fonction TAB) repose sur trois critères : une formation avancée spécifique, l'aspect clinique et les horaires continus. Le gel de la demande de réévaluation en vertu du moratoire avait mené à la grève que l'on sait, puis à la prise en compte de la demande. A l'époque, seuls 4 postes à l'Unige correspondaient aux critères TAB, qui ont d'ailleurs été réengagés aux HUG.

A. Dupré maintient que les différences entre les deux fonctions sont minimes, et que cette différence de traitement génère des mécontentements et des tensions au CMU. M.-C. Cors-Huber explique que le rectorat est conscient de l'évolution de la fonction de laborant et de la qualité du travail spécialisé qui est fourni et que cela est bien ressorti dans le cadre de l'évaluation des fonctions de laborant dans le cadre de SCORE.

M.-C. Cors-Huber et J.-L. Veuthey demandent que les cas concernés soient remontés aux RH et au Rectorat pour vérification.

G. Augé-Freytag demande ce qu'il en est des demandes de réévaluation déposées avant le lancement du projet SCORE. M.-C. Cors-Huber répond que le problème est que le moratoire a été décrété rétroactivement, ce qui a gelé un certain nombre de demandes. De plus, l'arbitrage se faisait directement au niveau du CE, et celui-ci n'était pas forcément cohérent : en effet, en théorie seuls les dossiers non transverses pouvaient être soumis. Toutefois, dans la pratique, un dossier commun a été accepté alors que des cas isolés sont restés gelés. Il y a donc là aussi un manque de cohérence et l'Université va désormais tenter de réagir (cf. point 3).

5. Conditions collectives pour assurance maladie – convention Groupe Mutuel, CSS et Helsana (Prima Conseils)

S. Perdiz présente le projet avec un contrat-cadre de convention avec les trois caisses ci-dessus déjà ratifié par divers services de l'Etat et dans le passé par la CPUG, ainsi que deux autres offres des compagnies SWICA et Concordia. A noter que ces dernières sont ouvertes à toute la communauté universitaire, alors que le contrat-cadre ne concerne que les employés de l'Université.

La Commission est d'accord de signer le contrat-cadre géré par Prima Conseils pour les trois caisses concernées. J.-L. Veuthey signera en tant que président de la Commission.

J.-L. Veuthey présente également une offre de la compagnie Hertz pour des locations de voitures à prix favorables, y compris pour les étudiants, même jeunes conducteurs. Cette offre s'entend sans aucune exclusivité par rapport à d'autres compagnies.

Toutes les offres sont mises en ligne sur le memento et le site Unige.

6. Divers

Confidentialité des dossiers lors de processus de médiation

C. Antoniades rapporte avoir entendu des commentaires inappropriés sur une personne qui serait en processus de médiation. Elle s'inquiète de possibles exfiltrations. M.-C. Cors-Huber relève que dans le cadre d'une réunion/commission des propos inappropriés peuvent être tenus, mais que cela ne concerne en rien le dispositif des médiateurs qui eux sont externes à l'Université et travaillent directement avec la personne concernée.

J.-L. Veuthey l'assure que le Rectorat attache la plus haute importance à la confidentialité et l'indépendance des processus de médiation ou d'enquête et qu'il n'instrumentalise aucun de ces processus.

Avenir des collaborateurs SES

C. Antoniades exprime une autre inquiétude au sujet de l'avenir des collaborateurs de SES suite à la décision de scinder cette faculté en deux, ainsi que du fait qu'il ne lui semble pas que la dimension de l'interdisciplinarité de l'enseignement soit réellement prise en compte. M.-C. Cors-Huber rappelle que l'Unige est l'employeur et non les facultés, donc il n'y a aucun risque de perte d'emploi si de nouvelles structures devaient être créées. J.-L. Veuthey précise que le Rectorat n'a pris aucune décision à ce jour et que ce processus part de la base et non l'inverse. De plus, le Rectorat est précisément extrêmement attentif au maintien de l'interdisciplinarité dans les cursus d'études. Une décision doit être prise courant 2013.

Evaluation périodique du PAT

A. Dupré demande des nouvelles sur le test mené au décanat de la Faculté de médecine sur la mise en place de cette évaluation.

M.-C. Cors-Huber indique que ce projet est en cours au niveau RH, mais que son déploiement n'est pas immédiat : il comporte un volet de formation aux entretiens et de confirmation de l'organisation hiérarchique, afin qu'il soit un outil de valorisation. La Faculté de médecine s'est en effet portée volontaire pour être pilote de ce projet. Un retour sera fait avec le décanat.

En vue des prochaines élections, J.-L. Veuthey remercie les membres de la Commission pour leur engagement et leur souhaite un bon semestre de printemps.